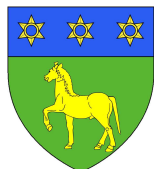


Commune de
NEUVY-EN-SULLIAS



RÉSERVATIONS OBLIGATOIRES

DES REPAS DE CANTINE

(à retourner avant le **05 Avril** 2019)

Si la réservation n'est pas retournée avant cette date les repas seront facturés au tarif occasionnel de 4.12€, (SAUF pour les personnes n'ayant pas encore leur planning de travail. Dans ce cas merci de le préciser sur cette fiche)

1. Compléter la fiche. (1fiche par enfant)

Enfant	Parents
Nom :	Nom Prénom:.....
Prénom :	Adresse :
Date de naissance :	N°CAF/MSA:.....
Classe :.....	Tél :.....
Enseignant :.....	Mail.....

2: Réserver les dates en cochant les cases correspondantes

	MAI 2019				JUN/JUILLET 2019				
	Lundi	Mardi	Jeudi	Vend.	Lundi	Mardi	Jeudi	Vend.	
			2	3					
<input type="checkbox"/>	6	7	9	10	10	11	13	14	
<input type="checkbox"/>	13	14	16	17	17	18	20	21	ASCENSION
<input type="checkbox"/>	20	21	23	24	24	25	27	28	PENTECÔTE
<input type="checkbox"/>	27	28	30	31	1	2	4	5	

Tarifs applicables

jusqu'au 31/12/2019

1^{er} enfant d'une même famille → 3.50 € 2^{ème} enfant d'une même famille → 2.98 € 3^{ème} enfant d'une même famille → 2.61 €

3. Totaliser le nombre de repas par mois et le total à payer

Vous pouvez régler en 1 fois ou en 2 fois (faire un chèque par mois). Pour 2 enfants faire 1 chèque par enfant

MAI : Repas réservés X€ =€	} Total pour les 2 mois €
JUN/JUIL : Repas réservés X€ =€	

Pour les enfants mangeant tous les jours à la cantine 1 repas est à déduire sur la période

Règlement par chèque

Règlement en espèces

4. Déposer le formulaire avec le règlement à la mairie

Règlement par chèque

Libeller votre chèque à l'ordre :
Trésor public
Déposer le formulaire et le chèque à la mairie

Règlement en espèces

Déposer le formulaire et le règlement
aux horaires d'ouvertures de mairie
Lundi, jeudi de 9h à 12h
Le mardi, vend. 9h/12h et 14h/18h
Le samedi matin de 10h à 12h